

Profession entrepreneur de spectacles

Objectifs :

Organiser des spectacles en coordonnant l'ensemble des aspects fondamentaux d'une production et en contrôlant les différentes phases du montage (contrats, budget, organisation technique, communication).

Programme détaillé :

Réglementation, législation, financements

Le cadre légal : aspects législatifs et réglementaires (ordonnance de 45, loi de 69, réforme et ordonnance de 2019), cadre social (Code du travail), le secteur associatif et le spectacle.

L'environnement professionnel : les partenaires institutionnels, professionnels et les financements.

Administrer une production (contrats et administration sociale)

Les contrats du spectacle (engagement, cession, coréalisation, coproduction).

L'emploi de personnel : calcul et établissement des éléments de paie, les déclarations sociales et les formalités, les conventions collectives, l'intermittence.

Gérer une production

Les autorisations administratives, les droits d'auteur, les assurances, la captation audiovisuelle.

Gestion/comptabilité : budget prévisionnel (tournée/spectacle, calcul du point mort), fiscalité/parafiscalité.

L'organisation générale : programmation, commercialisation (billetterie, merchandising...), l'accueil artistes.

Organiser l'environnement technique

L'organigramme technique, étude d'une fiche technique artiste, étude d'une salle (acoustique, contrats...), sécurité (active et passive), accueil du public, etc.

Préparation de régie : son, lumière, plateau, sécurité.

Construire sa communication

Stratégie et image, le plan média et les supports, les relations avec la presse.

L'accueil : la presse, les institutionnels.

Publics concernés : professionnels du spectacle vivant. Toute personne ayant besoin, dans son activité, de mettre en œuvre un projet de spectacle.

Prérequis :

Durée : 5 jour(s) soit 35 heures

Coût : 800.00 net (pas de tva sur les formations)

Fréquence : environ trois fois par an

Effectif : maximum de 16 stagiaires

Formateurs : Pascale Miracle (conseil CNM, Voulez-vous danser), Carine Vincent (groupe Corida, Sigma Music), Aurélie Thuot (directrice Adone Production), Amélie Salembier (directrice Molpe Music), Thomas Perrault (directeur technique), Véronique Broyer (directrice Lollypop communication), Pascal Salvadou (directeur technique).

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mises en situation

Etude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

Ouvrage fourni avec la formation : Profession entrepreneur de spectacles (éditions CNM). // <https://boutique.cnm.fr/profession-entrepreneur-de-spectacles.html>

Informations complémentaires : Cours enrichi sur plateforme ENT.

Public en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référent handicap par mail ou par téléphone.

Financement : Non éligible au CPF. Dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/> Particuliers sans financement, nous consulter.

Délai d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

Page web de la formation : <https://cnm.fr/formations/profession-entrepreneur-de-spectacles/>

Date de dernière mise à jour de cette page : 08/11/2022